N° 20 17 MAI 2001 Page1013 à 1056

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE



RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

1017 Comptabilité publique (RLR: 300-6)

Basculement généralisé à l'euro des établissements publics

relevant du MEN.

Lettre du 7-5-2001 (NOR: MENF0101005Y)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

1021 Classes préparatoires aux grandes écoles (RLR: 472-1)

Thème de culture générale des classes préparatoires

de seconde année économique et commerciale - année 2001-2002.

A. du 20-4-2001. JO du 28-4-2001 (NOR: MENS0100846A)

1021 Classes préparatoires aux grandes écoles (RLR: 471-0)

Thème des travaux d'initiative personnelle encadrés en MP, PC,

PSI, PT, TSI, TPC et BCPST - année 2001-2002. A. du 20-4-2001. JO du 28-4-2001 (NOR: MENS0100845A)

1024 Bourses (RLR: 452-0)

Programme de bourses de longue durée pour étudiants français

arabisants - année 2001-2002.

N.S. n° 2001-080 du 7-5-2001 (NOR: MENC0100999N)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

1028 Baccalauréat (RLR: 544-0a)

Épreuve d'enseignement scientifique du baccalauréat général en métropole, dans les DOM-TOM et dans les centres étrangers -

session 2001.

N.S. n° 2001-081 du 7-5-2001 (NOR : MENE0101053N)

PERSONNELS

1029 Commissions consultatives spéciales académiques

(RLR: 721-0)

Élections des représentants du personnel aux CCSA des directeurs d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (EEAS).

A. du 7-5-2001 (NOR: MENP0101007A)

1030 Commissions consultatives spéciales académiques

(RLR: 721-0)

Organisation des élections des représentants du personnel

aux CCSA des directeurs d'EEAS.

N.S. n° 2001-079 du 7-5-2001 (NOR : MENP0101008N)

1032 Recrutement (RLR: 623-2)

Postes offerts pour l'accès au corps de chef de garage des services déconcentrés du MEN - année 2001. A. du 7-5-2001 (NOR: MENA0101010A)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

1033 Nominations

CAPN de certains personnels.

Arrêtés du 7-5-2001

(NOR: MENA0101012A à NOR: MENA0101020A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1053 Vacances de postes

Postes vacants à l'UNSS.

Avis du 7-5-2001 (NOR: MENE0101054V)

1053 Vacances de postes

Conseillers en formation continue - rentrée 2001. Avis du 7-5-2001 (NOR: MENE0101009V)

UNE ENQUÊTE POUR ÉVALUER LE SYSTÈME D'INFORMATION DES EPLE

Une enquête est lancée auprès de tous les établissements du second degré pour permettre aux utilisateurs de se prononcer et d'exprimer leurs besoins sur le système d'information et de pilotage des EPLE : degré de satisfaction et d'utilité des outils mis à leur disposition, besoins prioritaires, modalités souhaitées pour la maintenance et l'évolution des applications ainsi que pour la mise en place des produits et les formations d'accompagnement.

Le questionnaire a été transmis par messagerie aux responsables des établissements du second degré, le 4 mai 2001.

EPLE, à vous la parole! Vous avez jusqu'au 1er juin 2001 pour saisir vos réponses dans l'application Internet mise en ligne depuis le 14 mai à cet effet. De votre participation à cette consultation dépendront la qualité du système d'information et de pilotage des années à venir et sa capacité à répondre efficacement aux besoins des établissements.

Le B.O. sur Internet

Le Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche, est en ligne sur le site Internet (www.education.gouv.fr/bo) depuis le 11 juin 1998.

On y retrouve les B.O. hebdomadaires, spéciaux et hors-série.

Ce service offre trois possibilités :

- la consultation en ligne,
- le téléchargement,
- l'abonnement thématique.

Did	lotin	d'ab	onnei	mont

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche pour un an au prix de 485 F (73,94 €)

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRA AVION	NGER SURFACE	TOTAL	Réglement à la commande : ☐ par chèque bancaire ou postal	
B.O.	1		485 F	799 F	664 F		à l'ordre de l'agent comptable	
			73,94€	121,81€	101,23€		du CNDP.	
Nom, prénom (éc	crire en ma	juscules)					de l'agent comptable du CNDP - CCP Paris, code établissement 30041. Code guichet 00001. N° de compte 09 137 23H 020,	
Établissement (fa	cultatif)						clé 14.	
N° Rue, voie, bo	ite postale						Nom de l'organisme payeur	
							Nom de l'organisme payeur	
Localité							N° de CCP	
Code postal Bure	au distribu	tour					iv de cor	
Merci de nous indiqu			sement				Relations abonnés : 03 44 03 32 37 Télécopie : 03 44 03 30 13	
ا بنت	1 1 1	_ ш						
Ne pas uti	liser ce	e coupon e	en cas de i	réabonn	ement.	un forn	nulaire spécial vous sera adressé	



Directeur de la publication : Alain Thyreau - Directrice de la rédaction : Nicole Krasnopolski - Rédactrice en chef : Dominique Subier - Rédacteur en chef adjoint : Jacques Aranias - Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la rédaction : Micheline Burgos - Préparation technique : Monique Huberl - Chef-maquettiste : Bruno Lefebvre - Maquettistes : Laurette

Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Karin Olivier, Pauline Ranck ● RÉDACTION ET RÉALISATION: Mission de la communication, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● DIFFUSION ET ABONNEMENTS: CNDP Abonnement, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● Le B.O. est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche.

ÉGLEMENTATION FINANCIÈRE ET **COMPTABLE**

COMPTABILITÉ PUBLIOUE

NOR: MENF0101005Y RLR: 300-6

LETTRE DU 7-5-2001

MEN DAF A3

🔰 asculement généralisé à l'euro des établissements publics relevant du MEN

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie

■ Le basculement à l'euro des comptabilités de nos établissements le 1er janvier 2002 doit s'effectuer dans les meilleures conditions, afin qu'il ne gêne en rien le fonctionnement des établissements.

C'est dans cette perspective que la direction des affaires financières a piloté, conjointement avec la direction générale de la comptabilité publique du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, l'expérimentation d'un basculement anticipé à l'euro au 1er janvier 2001 pour 67 établissements publics locaux d'enseignement, situés dans douze académies.

Le bilan de cette expérimentation, effectué lors d'un séminaire les 29 et 30 mars derniers, s'est révélé très positif, notamment sur le point essentiel de l'adéquation aux besoins des utilisateurs des dispositions qui ont été adoptées en matière d'outils informatiques et de réglementation comptable.

Mais ce bilan a également permis de mettre en relief les principaux éléments du dispositif auxquels doivent veiller les responsables des établissements, qu'ils soient ordonnateurs, gestionnaires ou agents comptables; la restitution de l'expérimentation a en particulier insisté sur le fait que seule une organisation administrative et financière, réfléchie et rigoureuse, peut permettre un basculement dans de bonnes conditions. À cet effet, le calendrier ci-joint récapitule les principales étapes qui doivent être respectées.

C'est pourquoi je souhaite que des réunions d'information à l'intention des personnels concernés soient organisées dans chaque académie avant la prochaine rentrée scolaire. Il conviendra bien évidemment d'en adapter les modalités au contexte de chaque académie, et notamment au nombre d'établissements concernés.

Je souligne que ces réunions ne devront pas seulement s'adresser aux responsables d'EPLE, mais à ceux de tous les établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale (universités, CRDP, CROUS, ...).

Afin de faciliter la tâche de vos services, un guide du basculement à l'euro pour l'ensemble des établissements publics sera publié dans les prochaines semaines par la direction générale de la comptabilité publique et diffusé par nos services via le réseau électronique RConseil. D'autre part, une fiche récapitulant les coordonnées de l'ensemble des personnesressources, volontaires pour conduire les réunions d'information dans vos académies, a été transmise à vos services le 6 avril dernier par le même canal. Enfin, toutes les informations 1018 | \$\begin{array}{c} \perp \text{B.O.} \\ N^{\circ} 20 \\ 17 \text{ MAI} \\ 2001 \end{array}\$

RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

utiles sont régulièrement actualisées sur les sites dont les adresses figurent en annexe de la présente lettre.

Je vous remercie de veiller à ce que vos services se mobilisent pour la réalisation de cet objectif. Fait à Paris, le 7 mai 2001 Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation, Le directeur du Cabinet

Christian FORESTIER



CALENDRIER DES PRINCIPALES OPÉRATIONS À EFFECTUER EN EPLE

Au cours de l'année 2001	Recensement et adaptation à l'euro des TPE	
	(terminaux électroniques de paiement), caisses enregistreuses,	
	machines à affranchir, etc.	
Au cours de l'année 2001	Double affichage des prix	
Au cours de l'année 2001	Adaptation à l'euro des applications informatiques privées	
Juin 2001	Vérification de la tenue de l'inventaire	
Juin à septembre 2001	Constats de conversion des marchés passés en francs	
_	et s'exécutant au-delà du 1-1-2002	
	(veiller à l'impact financier des arrondis)	
Juin à septembre 2001	Retrait des chéquiers en euros	
Juin ou octobre 2001	Adoption par le CA des tarifs en euros	
	(veiller à l'impact financier des arrondis)	
Juillet à décembre 2001	Deux bulletins de salaire (francs et euros)	
Octobre 2001	Installation sur l'ordinateur des caissiers de l'application	
	Eurocaisse (développée par la DGCP) qui permet de gérer	
	la période de double circulation de monnaie, du 1-1 au 17-2-2002	
Novembre 2001	Décisions relatives aux régies pour prise d'effet au 1-1-2002	
Novembre 2001	Vote du budget en euros	
Décembre 2001	Préalimentation en euro fiduciaire	
	(espèces comptabilisées en valeurs inactives)	
Décembre 2001	Conversion des immobilisations	
	(principe général : la comptabilité générale s'adapte	
	sur le basculement des comptabilités auxiliaires)	
Décembre 2001	Impression des valeurs inactives libellées en euros	
	(le cas échéant)	
Fin décembre 2001	Destruction des valeurs inactives libellées en francs	
	(le cas échéant)	
Janvier 2002	Intégration en comptabilité deniers des espèces en euros	
Janvier 2002	Détruire les chéquiers en francs	
Janvier 2002	Reprise des balances d'entrée avec utilisation du compte 478.8	
Janvier 2002	Régularisation des écritures de charges à payer et de produits à recevoir	

Sites Internet utiles

• Site Intranet de la direction des affaires financières du MEN : adresse : http://idaf.pleiade.education.gouv.fr

à la demande du "Mot de passe réseau", indiquer :

- ven pour "Nom d'utilisateur"
- -zen pour "Mot de passe"

choisir le secteur "EPLE" dans le menu

puis la rubrique "Expérimentation" dans la colonne de gauche

ou, pour les informations générales sur l'euro :

choisir le secteur "Budget" dans le menu

puis la rubrique "Euro" dans la colonne de gauche

Site du MINEFI:

adresse: http://www.euro.gouv.fr/administration/index.htm

Principales références réglementaires

- -B.O. hors-série n° 5 du 11 juin 1998
- note de service DGCP n° 99-169-E-M9 du 31 décembre 1999
- note de service DGCP n° 01-011-E-M9 du 22 janvier 2001

NSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES NOR : MENS0100846A RLR : 472-1 ARRÊTÉ DU 20-4-2001 JO DU 28-4-2001 MEN DES A9

hème de culture générale des classes préparatoires de seconde année économique et commerciale - année 2001-2002

> Vu arrêtés du 3-7-1995; avis du ministre de la défense du 1-2-2001; avis du CSE du 8-3-2001; avis du CNESER du 19-3-2001

> **Article 1** - Durant l'année scolaire 2001-2002, le programme de culture générale des classes préparatoires de seconde année économique et

commerciale, options scientifique, économique et technologique, porte sur l'étude du thème suivant: "la représentation".

Article 2 - La directrice de l'enseignement supérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 avril 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

La directrice de l'enseignement supérieur Francine DEMICHEL

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRA<u>NDES ÉCOLES</u> NOR : **MENS0100845A** RLR : **471-0** ARRÊTÉ DU 20-4-2001 JO DU 28-4-2001 MEN DES A9

hème des travaux d'initiative personnelle encadrés en MP, PC, PSI, PT, TSI, TPC et BCPST année 2001-2002

> Vu arrêtés du 3-7-1995; A. mod. du 11-3-1998; avis du ministre de la défense du 12-2-2001; avis du ministre de l'agriculture et de la pêche du 12-2-2001; avis du CSE du 8-3-2001; avis du CNESER du 19-3-2001

> Article 1 - Les thèmes des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année, affectées ou non d'une étoile, des filières mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et

technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC) et biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST) sont fixés conformément aux annexes du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à l'année scolaire 2001-2002.

Article 3 - La directrice de l'enseignement supérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 avril 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

La directrice de l'enseignement supérieur Francine DEMICHEL

Annexe I

THÈME DES TRAVAUX D'INITIATIVE PERSONNELLE ENCADRÉS DANS LES CLASSES PRÉPARATOIRES DE SECONDE ANNÉE DES FILIÈRES MP, PC, PSI, PT, TSI, TPC - ANNÉE 2001-2002

Les candidats devront choisir l'un ou l'autre des deux thèmes de TIPE, A ou B, pour l'année 2001-2002

A - Composition et décomposition

Les deux actions mentales de composition et de décomposition concrétisent le schéma général d'analyse et synthèse en le nourrissant d'une réflexion sur le sens et la validité de chacune des étapes. Elles sont si indispensables à l'activité scientifique en général qu'elles en deviennent tacites et ne reprennent leur importance qu'une fois explicitées.

La décomposition d'une molécule en ses éléments simples, la synthèse chimique comme moyen de reconstruction mais aussi comme procédé créateur en sont un bon exemple.

Un phénomène vibratoire peut être compris comme superposition de phénomènes élémentaires dont la fréquence est multiple d'une fréquence fondamentale. Ce point de vue conduit à une décomposition en série trigonométrique facilitant l'analyse du problème, l'application de certaines transformations ou un traitement informatique. Par recomposition, on tentera de restituer l'objet ainsi représenté. Cet exemple historiquement fondateur de l'analyse harmonique illustre la concomitance de différentes disciplines. Il y en a bien d'autres : la fusion et la fission atomiques, la détermination des modes propres d'une structure, celle des lois de commande des articulations d'un robot, etc. Le programme d'algèbre des classes préparatoires ouvre souvent vers ce thème.

La décomposition n'est cependant pas toujours accompagnée d'une recomposition complète : projeter un mouvement sur un plan, mesurer la composante radiale d'une vitesse, ce n'est prendre en compte qu'une partie de la décomposition. La composition est en soi un processus constructif: on définira un algorithme, une méthode de calcul numérique, voire un modèle, à l'aide de compositions successives. Le travail réalisé au cours de l'année ne pourra en aucun cas se réduire à une simple étude bibliographique. Il devra faire la preuve d'une originalité dans la démarche, grâce à une mise en œuvre expérimentale, et d'une réflexion personnelle sur les documents utilisés si c'est le cas. Dans l'expérimentation est inclus le recours éventuel à l'informatique.

B - Théories, modèles, procédés et technologies relatifs au noyau atomique

Introduite dès l'Antiquité, la notion d'atome n'est réapparue qu'avec Dalton au début du XIXème siècle. À la base de la physique et de la chimie, la théorie atomique a mis plus d'un siècle à s'imposer. Au cours du XXème siècle, physiciens, chimistes et ingénieurs ont découvert la complexité de l'atome et de son noyau, donnant ainsi le départ à des théories et à des découvertes qui ont bouleversé la science, certaines techniques, et la société : radioactivité, mécanique ondulatoire, fission et fusion nucléaires, techniques radiographiques, bombe atomique...

Tout ce qui touche au noyau atomique : nucléaire naturel, nucléaire artificiel, applications médicales, agroalimentaires, industrielles, énergétiques, permettra au candidat d'étudier les théories, les modèles, les méthodes et les applications mettant en œuvre les grands principes des mathématiques, de la physique, de la chimie et des sciences industrielles.

Le travail réalisé au cours de l'année ne pourra en aucun cas se réduire à une simple étude bibliographique. Une partie au moins devra être originale : étude à partir de documents, modélisation, mesure ou interprétation, manipulations en physique ou en chimie, travaux pratiques en sciences industrielles pouvant être conduits sur des matériels présents dans les établissements. Font partie du thème du TIPE les travaux sur les installations rendant possibles l'industrie nucléaire (par exemple : installations thermiques, télémanipulations, robotique).

Bien évidemment, il n'est pas attendu des élèves qu'ils aient accès à ces appareillages euxmêmes, ni à ceux des applications du nucléaire énumérées ci-dessus, mais seulement à du matériel qui permette d'en étudier certains aspects.

Annexe II

THÈME DES TRAVAUX D'INITIATIVE PERSONNELLE ENCADRÉS DANS LES CLASSES PRÉPARATOIRES DE SECONDE ANNÉE DE LA FILIÈRE BCPST -ANNÉE 2001-2002

Le thème de TIPE de la filière BCPST pour l'année 2001-2002 est intitulé:

Transports, flux et échanges

1 - Principes généraux

L'étudiant choisit un sujet de travail, à dominante biologique, ou à dominante géologique, ou mixte. Son choix s'effectue sur la base d'une brève présentation éventuellement pluridisciplinaire du thème annuel.

Ces travaux d'initiative personnelle encadrés constituent avant tout des exercices de méthode. Ils consistent par exemple :

- à effectuer et à analyser des observations simples;
- à examiner de façon critique des documents et une bibliographie restreinte aux traités et aux articles en français des revues de grande diffusion;
- à poser des questions et, pour y répondre, à formuler des hypothèses explicatives;
- à réaliser des montages expérimentaux simples et à interpréter les résultats obtenus ;
- éventuellement à élaborer des modèles analogiques ou numériques et à les comparer aux faits naturels ou expérimentaux.

Les travaux ne peuvent se réduire à une bibliographie.

L'étudiant utilise pour ces travaux les diverses ressources scientifiques disponibles et facilement accessibles (centres de documentation et d'information, muséums, expositions, médias, revues scientifiques de vulgarisation...). Il peut aussi effectuer, si le projet le nécessite, des visites de laboratoires ou d'entreprises.

Les travaux se concrétisent par la rédaction d'un rapport comportant au maximum de six à dix pages (soit au maximum 20000 caractères), plus les illustrations. Les textes et figures sont originaux sauf, éventuellement, pour des documents servant de base à la question qui est à l'origine de l'étude.

Les étudiants effectuent ces travaux de façon individuelle, ou bien en petit groupe (le groupe de trois étudiants est conseillé), pour tout ou partie de la recherche. Si le travail a été répartientre les membres du groupe, la part de chacun devra être précisée. En tout cas, chaque étudiant doit s'engager personnellement sur l'intégralité du projet présenté dans son rapport.

2 - Commentaire sur le thème

Ces phénomènes, qui incluent tous les flux de matière et d'énergie, peuvent être envisagés de l'échelle cellulaire à celle de la biosphère, de l'échelle du minéral à celle de la planète.

Les flux sont souvent couplés (par exemple flux de matière et d'énergie) et/ou accompagnés de flux de retour.

Ainsi peuvent être étudiés, à titre indicatif:

- les échanges cellulaires ;
- les circulations de fluides dans l'organisme ;
- la transmission parasitaire ;
- les échanges et transferts de molécules informatives dans un organisme et entre organismes;
- les flux de matière et d'énergie dans la biosphère;
- les transports, flux et échanges liés aux circulations océaniques et atmosphériques ;
- -les transports, flux et échanges liés à la convection du manteau terrestre ;
- la dynamique sédimentaire à toutes les échelles:
- les flux continentaux vers l'océan et les voies de retour aux continents.

Sont exclus de ce thème le déplacement autonome des animaux et la génétique formelle.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

BOURSES

NOR : MENC0100999N

NOTE DE SERVICE N°2001-080 DU 7-5-2001

MEN DRIC A2

Programme de bourses de longue durée pour étudiants français arabisants - année 2001-2002

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie; aux présidentes et présidents des universités; aux directrices et directeurs et présidentes et présidents des grands établissements; aux présidentes et présidents des instituts nationaux polytechniques; aux directrices et directeurs des écoles d'ingénieurs

■ Trois centres de formation accueilleront à nouveau, au cours de l'année universitaire 2001-2002, des stagiaires boursiers du ministère de l'éducation nationale; il s'agit des centres du Caire, de Damas et de Tunis qui recevront, chacun, huit boursiers.

I - Objectifs et contenus des formations

Les trois centres proposent une formation spécifique, dont l'objectif est de répondre aux attentes des étudiants en formation linguistique, selon le niveau de compétence qu'ils ont déjà acquis et leur projet d'études ou d'exercice professionnel.

Département de l'enseignement de l'arabe contemporain du Caire (DEAC)

Le DEAC, département du Centre français de culture et de coopération de l'ambassade de France en Egypte, a pour vocation d'accueillir les étudiants arabisants et non arabisants dont le projet professionnel implique directement l'utilisation de l'arabe moderne afin de leur donner la possibilité de perfectionner leur connaissance de la langue arabe ou d'acquérir la maîtrise nécessaire à la poursuite de leur projet professionnel.

Le stage proposé dure neuf mois, d'octobre à juin, à raison de vingt heures de cours hebdomadaires. Les cours, qui se déroulent dans une annexe du Centre français de culture et de coopération, portent:

- d'octobre à décembre : sur l'apprentissage du dialecte égyptien ;
- de janvier à juin : sur l'étude de l'arabe moderne (presse - littérature - grammaire en

situation de communication) et sur celle du dialecte égyptien; un stage de trois semaines se déroule à Louxor, début janvier.

Des activités culturelles (visites commentées au Caire, conférences, rencontres, stages de calligraphie) complètent ce programme.

 Pour information: le DEAC peut accueillir, outre les boursiers du Gouvernement français, des stagiaires français ou étrangers non arabisants qui souhaitent perfectionner leur connaissance de la langue arabe (sessions intensives de deux semaines à neuf mois).

Institut français d'études arabes de Damas (IFEAD)

L'IFEAD a pour mission de promouvoir et de favoriser l'étude, sous tous ses aspects, de la civilisation de la Syrie et des pays limitrophes; l'institut dispose d'une importante bibliothèque (65 000 ouvrages - 1 000 titres de périodiques). Le stage proposé a pour objectif de permettre aux étudiants engagés (ou souhaitant s'engager) dans des travaux de recherche dans le domaine des sciences humaines ou sociales d'acquérir les moyens linguistiques nécessaires à cette recherche.

Le stage dure neuf mois (27 semaines), d'octobre à juin, à raison de quinze heures de cours hebdomadaires.

Ils sont organisés par groupes de niveau et se déroulent à l'Institut. Il s'agit :

- de cours collectifs (onze heures par semaine) dispensés en arabe en : littérature classique, littérature moderne, langue de la presse, analyse du monde contemporain, grammaire, technique de la dissertation arabe et de l'exposé en arabe, dialecte syrien;
- de cours particuliers (quatre heures par semaine) dont le contenu dépend des besoins de chaque étudiant (en fonction de son projet de recherche).
- Pour information: l'IFEAD peut accueillir, outre les boursiers du Gouvernement français, des stagiaires français ou étrangers qui souhaitent se perfectionner en langue arabe en vue de la recherche (stage annuel ou session estivale).

ENSEIGNEMENT | ∠ ℓB.O. SUPÉRIEUR, RECHERCHE | 17 MAI ET TECHNOLOGIE | 2001

Bureau pédagogique d'arabe à Tunis

La formation assurée à Tunis s'adresse à des étudiants arabisants confirmés désireux d'approfondirleur connaissance et leur pratique de la langue arabe et de mieux appréhender la culture arabe du Maghreb; le stage proposé s'adresse, en priorité, aux étudiants qui se destinent à l'enseignement de la langue arabe, ou à ceux qui sont engagés (ou souhaitent s'engager) dans des travaux de recherche sur le Maghreb.

Le stage dure neuf mois, de la mi-septembre à juin, à raison de vingt-deux heures par semaine. Il commence par quatre semaines de cours intensifs d'arabe dialectal tunisien organisés par le bureau pédagogique d'arabe, au sein du service culturel de l'ambassade de France en Tunisie.

Puis les étudiants suivent :

- des cours choisis en fonction de leur niveau et de leur projet (quatorze heures par semaine) à la faculté des lettres de l'université de Tunis;
- des cours spécifiques de soutien et d'approfondissement (huit heures par semaine), dispensés par des professeurs d'université, au lycée Pierre Mendès France de Tunis.

Les stagiaires peuvent assister à certains cours d'arabe dispensés dans ce lycée en accord avec le proviseur et des professeurs volontaires. Il leur est également possible d'utiliser les ressources du fonds arabe du centre de documentation et d'information (CDI) du lycée et de l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC).

Les étudiants sont enfin encouragés à participer à différentes activités culturelles et sportives organisées en milieu tunisien.

II - Conditions de recrutement

Pour poser sa candidature, l'étudiant français devra être capable de s'adapter à des conditions de vie différentes et :

- -pour le stage du Caire : avoir suivi un an, ou entre cent et cent cinquante heures, de cours d'arabe ; -pour le stage de Damas : posséder au moins le nive au du diplôme d'études universitaires
- niveau du diplôme d'études universitaires générales (DEUG) en arabe et justifier d'un projet de recherche (niveau minimum: maîtrise en arabe ou dans toute autre discipline) ayant

recueilli l'approbation d'un directeur de recherche;

- pour le stage de Tunis : être titulaire d'une licence d'arabe ou d'une licence de langues étrangères appliquées, option arabe.

Pour les centres de Damas et de Tunis, la possibilité d'une double candidature est offerte aux étudiants titulaires de la licence d'arabe - ou d'un niveau équivalent - qui, faute d'être admis dans l'un des deux centres choisi en priorité, acceptent d'être réorientés vers l'autre centre (un formulaire d'inscription spécifique sera foumi à ceux qui en exprimeront explicitement la demande).

Les candidats seront convoqués à un test préalable comprenant un examen écrit, suivi d'un entretien; l'objectif de l'entretien est d'apprécier la motivation des candidats et non leur niveau linguistique qui est évalué par le test. L'examen écrit est prévu le 18 juin 2001.

III - Modalités de recrutement

Les formulaires destinés à la constitution du dossier sont à retirer, avant le 15 mai 2001, exclusivement auprès des quatre centres régionaux d'Aix-Marseille, Bordeaux, Lyon et Paris dont vous trouverez les coordonnées en annexe n° 1.

Les candidats doivent s'adresser au centre le plus proche de leur domicile (les candidats de la région strasbourgeoise doivent s'adresser au centre de Lyon, ceux de Rennes et Nantes au centre de Bordeaux).

Une présentation des conditions matérielles relatives au déroulement des stages (voyage - séjour - bourses, etc.) figure dans l'annexe n° 2. Tout renseignement complémentaire peut être demandé au responsable du centre régional qui a délivré le dossier d'inscription.

Tout dossier de candidature comportera obligatoirement outre le formulaire : une lettre de motivation de l'étudiant sollicitant l'attribution d'une bourse dans l'un des centres, une fiche d'état civil précisant sa nationalité française, des attestations de ses professeurs et une photographie d'identité.

Les dossiers de candidatures, dûment complétés, doivent parvenir aux centres de sélection au plus tard le 1er juin 2001.

1026 | Leb.o. | ENSEIGNEMENT | SUPÉRIEUR, RECHERCHE | ET TECHNOLOGIE

La commission nationale de sélection, composée et présidée par le ministère de l'éducation nationale, se réunira le 29 juin 2001. Les décisions de cette commission seront communiquées aux candidats dès cette date.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation, Le délégué aux relations internationales et à la coopération Thierry SIMON



CENTRES FRANÇAIS DE SÉLECTION "BOURSIERS ARABISANTS"

Centre d'Aix-Marseille I

S'adresser à M. Frédéric Imbert

Maître de conférences

Institut de linguistique générale et d'études orientales et slaves

Université Aix-Marseille I

Département ABTHIS

29, avenue Robert Schuman

13621 Aix-en-Provence

Tél. 0442953459 (sauf le lundi), fax 0442645304

Centre de Bordeaux III

S'adresser à M. Saïd Hammoud

Institut d'études orientales

Université Bordeaux III

Esplanade Michel de Montaigne

33607 Pessac cedex

Tél. 05 57124667, fax 05 57124614

Centre de Lvon III

S'adresser à M. Floreal Sanagustin

Université Jean Moulin - Lyon III

6, cours Albert Thomas

69355 Lyon cedex 08

Tél. 0478787587 ou 0478715853, fax 0478580148

Centre de Paris IV

S'adresser à M. Luc Deheuvels

INALCO

94, avenue des Grésillons

92600 Asnières

Fax 0147335185

Retrait et dépôt des dossiers auprès de :

Mme Moreau Gobart

Université Paris IV - Sorbonne

Département d'études arabes et orientales

Galerie Richelieu - rez-de-chaussée - accueil

1. rue Victor Cousin

75005 Paris

Tél. 01 40462543, fax 01 40462588



CONDITIONS MATÉRIELLES RELATIVES AU DÉROULEMENT DES STAGES

LE CAIRE	DAMAS	TUNIS
- Lieu de stage : locaux du département d'études de l'arabe du Caire	-Lieu de stage : Institut français d'études arabes de Damas	- Lieu de stage : . le 1er mois : lycée Pierre Mendès France de Tunis . durant le reste du stage : université de Tunis et lycée
- Exonération des frais	- Exonération des frais	- Exonération des frais
de scolarité	de scolarité	de scolarité
- Voyage à la charge	- Voyage à la charge	- Voyage à la charge
de l'étudiant	de l'étudiant	de l'étudiant
- Montant de la bourse :	- Montant de la bourse :	- Montant de la bourse :
9 mensualités de 3 100 F	9 mensualités de 2 800 F	9 mensualités de 2 900 F
- Hébergement à la charge	- Hébergement à la charge	- Hébergement à la charge
du stagiaire :	du stagiaire :	du stagiaire :
prévoir l'équivalent de 900 F	prévoir l'équivalent	prévoir l'équivalent de 800 F
par mois	de 500 à 1 500 F par mois	par mois

NSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

BACCALAURÉAT

NOR : **MENE0101053N** RLR : **544-0**a NOTE DE SERVICE N°2001-081 DU 7-5-2001

MEN DESCO A3

preuve d'enseignement scientifique du baccalauréat général en métropole, dans les DOM-TOM et dans les centres étrangers - session 2001

> Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie; au directeur du service interacadémique des examens et concours de l'He-de-France

> ■ La note de service n° 95-246 du 7 novembre 1995 (B.O. n° 42 du 16 novembre 1995) fixe la réglementation de l'épreuve d'enseignement scientifique du baccalauréat général, obligatoire pour les candidats de la série littéraire, facultative pour les candidats de la série économique et sociale. Elle précise que le sujet de l'épreuve consiste en une série de questions portant, après tirage au sort, sur l'une des trois disciplines qui composent l'enseignement scientifique (mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre).

Les disciplines tirées au sort au titre de la session 2001 pour la France métropolitaine, les départements et territoires d'outre-mer et les centres étrangers sont les suivantes :

- académies de métropole et de la Réunion : mathématiques ;

- académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique et centres étrangers rattachés : mathématiques;
- -Polynésie française : sciences de la vie et de la Terre ;
- centres étrangers du groupe 1 : mathématiques ;
- centres d'Asie rattachés à l'académie de Montpellier : sciences de la vie et de la Terre ;
- centres d'Amérique du Nord rattachés à l'académie de Caen : physique-chimie ;
- -centres du Liban rattachés à l'académie d'Aix-Marseille : physique-chimie ;
- centres de l'Inde rattachés à l'académie de Rennes : physique-chimie.

Les résultats du tirage au sort pour les sessions organisées à l'automne 2001 en Nouvelle-Calédonie et en Amérique du Sud seront communiqués aux responsables de ces centres quelques semaines avant la date arrêtée pour les épreuves.

Je vous rappelle que la discipline tirée au sort pour la session ordinaire de l'examen sera également proposée aux éventuels candidats de la session de remplacement.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire Jean-Paul de GAUDEMAR



COMMISSIONS CONSULTATIVES SPÉCIALES ACADÉMIQUES

NOR: MENP0101007A RLR: 721-0

ARRÊTÉ DU 7-5-2001

DPE B1

lections des représentants du personnel aux CCSA des directeurs d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (EĒAS)

> Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.: D. n° 74-388 du 8-5-1974 mod.: A. du 18-2-1977 mod.; A. du 23-8-1984 mod.

Article 1 - Est fixée au 21 juin 2001 la date des élections des représentants du personnel à la commission consultative spéciale instituée auprès de chaque recteur d'académie et compétente à l'égard des directeurs d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée régis par le décret n° 74-388 du 8 mai 1974 modifié. Article 2 - Il est créé au rectorat de chaque académie un bureau de vote. Ce bureau de vote. qui recueille les suffrages, est chargé du recensement et du dépouillement du scrutin et de la proclamation des résultats.

Article 3 - Ce bureau de vote est composé du recteur de l'académie ou de son représentant, président, d'un ou plusieurs secrétaires désignés par le recteur d'académie ou son représentant et d'un représentant de chaque liste de candidats. La présence d'un représentant de chaque liste est une faculté offerte aux listes en

présence. L'absence de ces représentants de liste lors des opérations du bureau ne fait pas obstacle au déroulement de ces opérations et à la proclamation des résultats par le président du bureau de vote.

Article 4 - Les listes de candidatures doivent être déposées au rectorat de chaque académie au plus tard le 21 mai 2001 à 17 heures.

Article 5 - Les élections sont organisées selon la procédure exclusive du vote par correspondance. Les votes émis par correspondance doivent parvenir au bureau de vote avant l'heure de clôture du scrutin, soit le 21 juin 2001 à 17 heures.

Article 6 - Les électeurs ne peuvent voter que pour une liste entière, sans radiation ni adjonction de nom, sans modification de l'ordre de présentation des candidats et sans annotation.

Article 7 - Les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 mai 2001 Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation, Le directeur des personnels enseignants Pierre-Yves DUWOYE

COMMISSIONS CONSULTATIVES SPÉCIALES ACADÉMIQUES

NOR: MENP0101008N RLR: 721-0 NOTE DE SERVICE N°2001-079 DU 7-5-2001 MEN DPF B

Organisation des élections des représentants du personnel aux CCSA des directeurs d'EEAS

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie

■ Conformément aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté interministériel du 18 février 1977 modifié, relatif à la création de commissions consultatives spéciales compétentes à l'égard des chefs d'établissement d'enseignement, pris en application des dispositions de l'article 8 du décret n° 74-388 du 8 mai 1974 modifié, relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans certains emplois de directeur d'établissement spécialisé, l'arrêté du 7 mai 2001 fixe au 21 juin 2001 la date de l'élection des représentants du personnel à la commission consultative spéciale (CCS) instituée auprès de chaque recteur d'académie.

L'article 6 de l'arrêté interministériel du 18 février 1977 modifié prévoit, en particulier, que : "les représentants du personnel sont élus à bulletin secret et à la représentation proportionnelle. La répartition des sièges est opérée selon la règle de la plus forte moyenne. Le corps électoral est constitué par l'ensemble des personnels relevant de la commission".

L'arrêté du 7 mai 2001 dispose que le vote a lieu exclusivement par correspondance. Dans ces conditions, les opérations électorales sont organisées conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 23 août 1984 modifié, relatif aux modalités du vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel en particulier aux commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale, sans préjudice des dispositions particulières au présent scrutin.

I - Corps électoral

Les personnels concernés sont les directeurs d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée visés par le décret susmentionné n° 74-388 du 8 mai 1974 modifié.

II - Calendrier des opérations

L'arrêté du 7 mai 2001 précise la date et l'heure limites de dépôt des listes de candidatures à la section de vote : 21 mai 2001 à 17 heures.

Affichage de la liste électorale au bureau de vote : 25 mai 2001.

Date limite d'envoi du matériel de vote aux électeurs : 6 juin 2001.

Scrutin: date et heure limites de réception des votes: 21 juin 2001 à 17 heures, conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 mai 2001.

Réunion du bureau de vote : recensement des votes, dépouillement du scrutin, proclamation des résultats : 22 juin 2001.

III - Candidatures et moyens de vote

Les listes de candidatures doivent être déposées le 21 mai 2001 à 17 heures au plus tard dans les rectorats.

Chaque liste doit comprendre autant de noms qu'il y a de postes à pourvoir, soit deux titulaires et deux suppléants, conformément aux dispositions de l'arrêté du 18 février 1977 modifié. Elle doit être accompagnée d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat et en outre du modèle de bulletin de vote correspondant, établi dans les conditions suivantes :

Les bulletins de vote sont imprimés recto. Leur couleur est bleu. Leur format est fixé à 14,85 x 21 cm. L'impression doit être faite à l'encre noire. Le grammage du papier utilisé ne doit pas être inférieur à 64 g/m² et supérieur à 80 g/m². L'appellation de la liste et l'ordre des noms figurant sur les bulletins doivent être identiques à ceux figurant sur la liste déposée. Aucune déclaration d'ordre professionnel ne doit figurer sur les bulletins, qui ne doivent porter que le nom, le prénom, le corps, la fonction et l'affectation des intéressés.

L'impression des bulletins de vote est à la charge de l'administration académique. Cette dernière doit assurer en temps utile l'envoi du matériel de vote, bulletins et enveloppes, à chaque électeur (les votes émis par correspondance sont expédiés par les électeurs aux frais de l'administration).

Les éventuelles professions de foi, sur une seule feuille (recto-verso) du même format que les bulletins de vote, déposées par les listes en nombre suffisant et en temps utile, c'est-à-dire avant la date prévue pour l'envoi du matériel de vote aux électeurs, pourront être transmises avec ce matériel.

IV - Opérations électorales

Un bureau de vote est créé au rectorat de chaque académie.

Les électeurs utilisent le matériel de vote fourni par l'administration académique.

Les électeurs ne peuvent voter que pour une liste entière, sans radiation ni adjonction de noms, sans modification de l'ordre de présentation des candidats et sans annotation. Sera déclaré nul tout bulletin établi en méconnaissance de l'une de ces conditions.

L'arrêté interministériel du 23 août 1984 modifié précité précise que le vote par correspondance doit parvenir au bureau de vote avant l'heure de la clôture du scrutin, soit le 21 juin 2001 à 17 heures.

Le vote s'effectue conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté interministériel précité :

Pour procéder au vote par correspondance, chaque électeur insère son bulletin de vote dans une première enveloppe (dite enveloppe n° 1). Cette enveloppe, du modèle fixé par l'administration, ne doit porter aucune mention ni aucun signe distinctif. Il place ensuite cette enveloppe n° 1 dans une deuxième enveloppe (dite enveloppe n° 2) qu'il cachette et sur laquelle il appose sa signature et porte lisiblement ses nom et prénoms, son corps, sa fonction, son affectation et la mention "élection à la commission consultative spéciale académique des directeurs d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée". Il place ensuite cette enveloppe n° 2 dans une troisième enveloppe (dite enveloppe n° 3) qu'il adresse par voie postale au bureau de vote dont il dépend, au rectorat. L'enveloppe n° 3 doit parvenir au bureau de vote avant l'heure de la clôture du scrutin, le cachet apposé par l'administration, comportant date et heure d'arrivée, faisant foi. Il conviendra d'attirer particulièrement l'attention des électeurs sur ce point.

V - Opérations post-électorales

Les opérations de recensement et de dépouillement des votes ainsi que la proclamation des résultats auront lieu le 22 juin 2001 au bureau de vote créé au sein de chaque rectorat.

Le recensement des votes s'effectuera selon les dispositions suivantes:

Les enveloppes n° 3, puis les enveloppes n° 2 sont ouvertes. Au fur et à mesure de l'ouverture des enveloppes n° 2, la liste électorale est émargée et l'enveloppe n° 1 est déposée, sans être ouverte, dans l'urne.

Sont mises à part sans être ouvertes :

- a) les enveloppes n° 3 sur lesquelles le cachet apposé par l'administration indique une heure postérieure à celle de la clôture du scrutin ;
- b) les enveloppes n° 2 sur lesquelles ne figure pas le nom de l'électeur ou sur lesquelles cette mention est illisible;
- c) les enveloppes n° 2 multiples parvenues sous la signature d'un même agent.

Le nom des électeurs dont émanent les enveloppes mentionnées ci-dessus en a) et b) n'est pas émargé sur la liste électorale. Dans le cas particulier mentionné ci-dessus en c), l'émargement correspondant est effectué sur la liste électorale. Un procès-verbal des opérations de recensement, auguel sont annexées les enveloppes mises à part sans être ouvertes, et un procèsverbal de dépouillement, comportant les résultats, les éventuelles observations et les noms des représentants élus, sont établis et signés par le président du bureau de vote et contresignés par les membres du bureau de vote présents lors des opérations respectives de recensement et de dépouillement.

Une copie des procès-verbaux de recensement et de dépouillement devra parvenir à l'administration centrale, bureau DPE B1 pour le 29 juin 2001.

Il appartient à chaque recteur de désigner par arrêté les représentants de l'administration à la commission.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants Pierre-Yves DUWOYE

1032 | \$\frac{\int \eta \B.O.}{N^{\circ} 20} \\ 17 \text{ MAI} \\ 2001 \\ \eta \text{ MAI} \\ \eta \text{

PERSONNELS

RECRUTEMENT

NOR: MENA010101010A
RLR: 623-2

RENDER ARRÊTÉ DU 7-5-2001
MEN
DPATE C4

ostes offerts pour l'accès au corps de chef de garage des services déconcentrés du MEN année 2001

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; L. n° 51-598 du 24-5-1951, not. art. 29; D. n° 70-251 du 21-3-1970 mod.; A. du 19-11-1970; A. du 22-3-2001

Article 1 - Les postes offerts aux recrutements pour l'accès au corps de chef de garage des services déconcentrés du ministère de l'éducation

nationale sont répartis entre les académies conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadre ment est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 mai 2001 Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation, La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement Béatrice GILLE



ACADÉMIES	POSTES
Caen	1
Martinique	1
Montpellier	1
TOTAL	3

NOMINATIONS

NOR : MENA0101012A à NOR : MENA0101020A ARRÊTÉS DU 7-5-2001

MEN DPATE A1

CAPN de certains personnels

ATTACHÉS D' ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Arrêté du 7-5-2001 NOR : MENA0101012A

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod.; D. n° 83-1033 du 3-12-1983 mod.; A. du 22-11-2000; proclamation des résultats du 28-3-2001

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 15 mai 2001, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale des attachés d'administration scolaire et universitaire.

Représentants titulaires

- Mme Gille Béatrice, directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, présidente.
- Mme Pélissier Chantal, chef de service, adjointe à la directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,
- M. Morvan Alain, recteur de l'académie d'Amiens,
- M. Bellet Alain, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.
- M. Goursolas Jean-Marc, secrétaire général d'académie de l'académie de Lyon,
- M. Fallachon Philippe, secrétaire général d'académie de l'académie de Nantes.

- M. Guillon Michel, secrétaire général d'université de l'université Paris VI,
- Mme Saporta Danièle, directrice adjointe du Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
- M. Delacourt Philippe, conseiller d'administration scolaire et universitaire à la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports d'Île-de-France.

Représentants suppléants

- Mme Saillant Danielle, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,
- M. Barrault Éric, sous-directeur des études, de la réglementation et de l'action sanitaire et sociale à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,
- M. Garnier Philippe, administrateur civil chargé de la sous-direction des relations et des ressources humaines pour l'administration centrale à la direction de l'administration,
- M. Périllier Jean-Louis, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.
- M. Marsigny Alain, secrétaire général d'académie de l'académie de Versailles,
- Mme Mesclon-Ravaud Myriam, adjointe à la



secrétaire générale d'académie de l'académie de Paris,

- M. Waiss Guy, secrétaire général d'université de l'université Montpellier I,
- M. Horgues Christian, secrétaire général de l'institut universitaire de formation des maîtres de Toulouse,
- Mme Guichene Élisabeth, attachée principale

d'administration centrale, chef du bureau de la gestion prévisionnelle des emplois et du recrutement au ministère de la jeunesse et des sports. **Article 2-** Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des attachés d'administration scolaire et universitaire, représentent le personnel à compter du 15 mai 2001.

GRADES	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Attaché principal d'administration scolaire et universitaire de 1ère classe	M. Cabrit Robert M. Oltra Marcel	Mme Petrescou Michèle Mme Tripogney Janine
Attaché principal d'administration scolaire et universitaire de 2ème classe	Mme Riss Françoise M. Pedrajas Félix M. Despouy Jean-Michel	M. Buffier Jean M. Crespin Arnaud M. Gauthereau Jean-Pierre
Attaché d'administration scolaire et universitaire	M. Rehri François Mme Cantineau Marie-Thérèse Mme Millet Ghislaine Mme Pellemelle Martine	Mme Bertinotti Cécile Mme Ligner Évelyne Mme David Élisabeth Mme Menhour Christine

Article 3 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 mai 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation, La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement Béatrice GILLE

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE - SCRUTIN DU 13 MARS 2001

Inscrits: 10095 Votants: 7724

Pourcentage votants/inscrits: 76,51 %

Bulletins blancs ou nuls: 303

Suffrages valablement exprimés: 7421

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste

- liste présentée par l'AI-FEN-UNSA (UNSA Éducation anciennement FEN) : 4812
- liste présentée par Force Ouvrière (SPASEEN et SNPREES) : 395
- liste présentée par le SGEN-CFDT : 675
- liste présentée par le SNALC/CSEN-SNAPAI : 156
- -liste présentée par le SNASUB-FSU: 1187
- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT: 196

Pourcentages

Nombre total de suffrages acquis par l'ensemble des listes : 7 421

- liste présentée par l'AI-FEN-UNSA (UNSA Éducation anciennement FEN): $\frac{4812 \times 100}{7421} = 64,84\%$

- liste présentée par Force Ouvrière (SPASEEN et SNPREES) : $\frac{395 \times 100}{7421} = 5,32 \%$

- liste présentée par le SGEN-CFDT : $\frac{675 \times 100}{7421} = 9,09 \%$

- liste présentée par le SNALC/CSEN-SNAPAI : $\frac{156 \times 100}{7421}$ = 2,10 %

- liste présentée par le SNASUB-FSU : $\frac{1187 \times 100}{7421} = 16,00 \%$

- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : $\frac{196 \times 100}{7421} = 2,64 \%$

SECRÉTAIRES DE DOCUMENTATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 7-5-2001 NOR : MENA0101013A

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod.; D. n° 96-533 du 14-6-1996; A. du 22-11-2000; proclamation des résultats du 19-3-2001

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 15 mai 2001 chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale des secrétaires de documentation de l'éducation nationale.

Représentants titulaires

- Mme Pélissier Chantal, chef de service, adjointe à la directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,
- M. Lacassagne Jean-Claude, secrétaire général de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions,
- Mme Duchet Nicole, secrétaire générale adjointe du Centre national de documentation pédagogique,
- Mme Saillant Danielle, sous-directrice des

personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement.

Représentants suppléants

- Mme Burdin Martine, secrétaire générale de l'inspection académique de Seine-Saint-Denis,
- Mme Pépin Monique, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,
- M. Mozziconacci Dominique, adjoint au chef du bureau des études statutaires et de la réglementation à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,
- Mme Petitjean Anne-Monique, directrice du centre régional de documentation pédagogique du Centre à Orléans.

Article 2 - Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des secrétaires de documentation représentent le personnel, à compter du 15 mai 2001.

GRADES	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Secrétaire de documentation de classe exceptionnelle	Mme Mathis Édith	Mme Le Bourgeois Annette
Secrétaire de documentation de classe supérieure	Mme David Marie-Françoise	M. Laroche Yvon
Secrétaire de documentation de classe normale	Mme Salgues Catherine Mme Boulanger Françoise	Mme Carbasa-Ba Marlène Mme Demaria Michèle

Article 3 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 mai 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Béatrice GILLE

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES SECRÉTAIRES DE DOCUMENTATION - SCRUTIN DU 13 MARS 2001

Inscrits: 60 Votants: 47

Pourcentage votants/inscrits: 78,33 %

Bulletins blancs ou nuls: 1

Suffrages valablement exprimés: 46

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste

- liste présentée par l'AI-FEN-UNSA (UNSA Éducation anciennement FEN) : 24

- liste présentée par le SNASUB-FSU : 22

Pourcentages

Nombre total de suffrages acquis par l'ensemble des listes : 46

- liste présentée par l'AI-FEN-UNSA (UNSA Éducation anciennement FEN)

 $\frac{24 \times 100}{46} = 52,17 \%$

- liste présentée par le SNASUB-FSU

 $\frac{22 \times 100}{46} = 47,83\%$

SECRÉTAIRES D' ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Arrêté du 7-5-2001 NOR : MENA0101014A

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod.; D. n° 94-1017 du 18-11-1994 mod.; A. du 22-11-2000; proclamation des résultats du 28-3-2001

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 15 mai 2001, chargés

de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale des secrétaires d'administration scolaire et universitaire.

Représentants titulaires

- Mme Pélissier Chantal, chef de service, adjointe à la directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, présidente,
- Mme Saillant Danielle, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et

1037

techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement.

- Mme Leydier Jocelyne, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche,
- M. Nobilet Marc, secrétaire général d'académie de l'académie de Rouen,
- M. Martiny Dominique, secrétaire général d'académie de l'académie de Dijon,
- M. Gerin Laurent, adjoint au secrétaire général d'académie de l'académie de Lyon,
- M. Swieton Philippe, secrétaire général de l'inspection académique du Gard,
- Mme Cazajous Frédérique, secrétaire générale d'université de l'université de Versailles-Saint-Ouentin-en-Yvelines,
- Mme Faget Nicole, sous-directrice des moyens des services et du patrimoine à la direction de l'administration,
- Mme Beaufils Dominique, attachée d'administration scolaire et universitaire (bureau de la gestion prévisionnelle des emplois et du recrutement) au ministère de la jeunesse et des sports.
- Représentants suppléants
- M. Bazelly Jean-Pierre, secrétaire général d'académie de l'académie de Nancy-Metz,
- M. Lecomte Claude, secrétaire général d'académie de l'académie de Lille,

- Mme Choisnard Marie-Françoise, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche,
- Mme Meston de Ren Marylène, chef du bureau de gestion des personnels à la direction de l'administration,
- M. Guillaumie Gérard, adjoint au secrétaire général d'académie de l'académie d'Orleans-Tours,
- M. Pellegrin Jean-Jacques, secrétaire général d'université de l'université de Savoie,
- M. Bertin Pierre, secrétaire général de l'inspection académique du Val-de-Marne,
- M. Narvaez Jean, secrétaire général d'université de l'université de Nantes,
- Mme Dubos Laure, attachée d'administration scolaire et universitaire (bureau de la gestion prévisionnelle des emplois et du recrutement) au ministère de la jeunesse et des sports,
- Mme Pépin Monique, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement.

Article 2 - Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des secrétaires d'administration scolaire et universitaire, représentent le personnel à compter du 15 mai 2001.

GRADES	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle	M. Blanc Robert Mme Lunati Évelyne M. Gosa Claude	Mme Guillaud Patricia Mme Le Gall Marie-Paule Mme Meyer Agnès
Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de classe supérieure	Mme Lenient Marie-Thérèse M. Malfoy Maurice M. Barkate Gérard	M. Abrial Jacques Mme Dufetre Christiane Mme Dechamps Françoise
Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de classe normale	M. Sabatier Michel Mme Horckmans Évelyne Mme Langlois Marie-Claude Mme Jeanne Sylviane	M. Demazières Mario M. Carabini Jean-Claude M. Hullin Patrick Mme Andes Françoise

Article 3 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement Béatrice GILLE



RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE -SCRUTIN DU 13 MARS 2001

Inscrits: 18311 Votants: 13772

Pourcentage votants/inscrits: 71,82 %

Bulletins blancs ou nuls: 559

Suffrages valablement exprimés: 13 213

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste

- liste présentée par l'AI-FEN-UNSA (UNSA Éducation anciennement FEN): 6655
- liste présentée par la CNGA-CGC/SCENRAC-CFTC: 73
- liste présentée par Force Ouvrière (SPASEEN et SNPREES) : 1201
- liste présentée par le SGEN-CFDT : 1 260
- liste présentée par le SNAPAI/SNALC-CSEN: 313
- liste présentée par le SNASUB-FSU: 2959
- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT: 752

Pourcentages

Nombre total de suffrages acquis par l'ensemble des listes: 13213

- liste présentée par l'AI-FEN-UNSA	$100 \times 6655 = 50,37 \%$
(LINSA Éducation anciennement FEN):	13.213

- liste présentée par la CNGA-CGC/SCENRAC-CFTC :	$100 \times 73 = 0,55 \%$
	40040

13 213

- liste présentée par Force Ouvrière	$100 \times 1201 = 9,09\%$
(SPASEEN et SNPREES):	13213

- liste présentée par le SGEN-CFDT : $\underline{100 \times 1260} = 9,54 \%$

13 213

- liste présentée par le SNAPAI/SNALC-CSEN : 100 x 313 = 2,37 %

13213

- liste présentée par le SNASUB-FSU : $100 \times 2959 = 22,39 \%$

13213

- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT $\underline{100 \times 752} = 5,69 \%$

13213

ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL

Arrêté du 7-5-2001 NOR : MENA0101015A

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-5 1982 mod.; D. n° 91-783 du 1-8-1991; A. du 22-11-2000; proclamation des résultats du 28-3-2001

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms

suivent sont, à compter du 1er juin 2001 chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale des assistants de service social.

Représentants titulaires

 - Mme Pélissier Chantal, chef de service, adjointe à la directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, présidente,

- M. Tortosa Jean, secrétaire général d'académie de l'académie de Créteil.
- M. Veyret Jacques, chef de service, adjoint au directeur des affaires juridiques,
- Mme Burdin Martine, secrétaire générale de l'inspection académique de Seine-Saint-Denis,
- Mme Mege-Courteix Marie-Claude, inspectrice de l'éducation nationale à la mission de l'adaptation et de l'intégration scolaire à la direction de l'enseignement scolaire.

Représentants suppléants

- Mme Saillant Danielle, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,
- Mme Saporta Danièle, directrice adjointe du

Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

- M. Warzee Alain, inspecteur d'académieinspecteur pédagogique régional, chargé de la sous-direction des établissements et de la vie scolaire à la direction de l'enseignement scolaire,
- M. Merlin Pierre, secrétaire général de l'inspection académique du Val-d'Oise,
- Mme Pépin Monique, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement.

Article 2-Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des assistants de service social représentent le personnel, à compter du 1er juin 2001.

GRADES	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Assistant de service social principal	Mme Gil Jacqueline Mme Bricout-Diatta Valérie	Mme Velter Sylvie Mme Porche-Baradat Renée
Assistant de service social	Mme Danguy Graziella Mme Bourdoulous Arlette M. Auger Joseph	M. Goutner Didier Mme Ilhami Amina Mme Cardinael Christine

Article 3 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 mai 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Béatrice GILLE

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES ASSISTANT(E)S DE SERVICE SOCIAL -SCRUTIN DU 13 MARS 2001

Inscrits: 2499 Votants: 1515

Pourcentage votants/inscrits: 62,87 %

Bulletins blancs ou nuls: 38

Suffrages valablement exprimés: 1537

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste

- liste présentée par le SGEN-CFDT : 360

- liste présentée par le SNASEN-FEN-UNSA : 517

- liste présentée par le SNUASFP-FSU : 660

1040 | \$\frac{\int \eta \B.O.}{N^{\circ} 20}\$ | 17 MAI | 2001



Pourcentages

Nombre total de suffrages acquis par l'ensemble des liste : 1537

- liste présentée par le SGEN-CFDT : $\underline{100 \times 360} = 23,42 \%$

1537

- liste présentée par le SNASEN-FEN-UNSA : $\underline{100 \times 517} = 33,64 \%$

1537

- liste présentée par le SNUASFP-FSU : $\frac{100 \times 660}{1537} = 42,94 \%$

PERSONNELS TECHNIQUES DE LABORATOIRE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Arrêté du 7-5-2001 NOR: MENA0101016A

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod.; D. n° 92-980 du 10-9-1992 mod.; D. n° 96-273 du 26-3-1996; A. du 22-11-2000; proclamation des résultats du 29-3-2001

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 1 er juin 2001 chargés de représenter l'administration aux commissions administratives paritaires nationales des personnels techniques de laboratoire des établissements d'enseignement.

Techniciens de laboratoire

Représentants titulaires

- Mme Pélissier Chantal, chef de service, adjointe à la directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, présidente,
- M. Rojat Dominique, inspecteur général de l'éducation nationale,
- Mme Ramond Martine, secrétaire générale d'académie de l'académie de Paris,
- Mme Saillant Danielle, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,
- Mme Bougenot Claudette, adjointe au secrétaire général d'académie de l'académie de Dijon,
- M. Colpin Gérard, directeur de l'École nationale de chimie-physique -biologie de Paris.

Représentants suppléants

- Mme Bruschini Brigitte, secrétaire générale d'académie de l'académie d'Amiens,
- M. Perraudin Claude, inspecteur d'académie-

inspecteur pédagogique régional de l'académie de Versailles,

- Mme Boursier Line, secrétaire générale adjointe de l'académie de Versailles,
- Mme Pépin Monique, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,
- -M. Quinteau Yves, chef de division au rectorat de Lyon,
- M. Mongenie Jean-Pierre, proviseur du lycée Voillaume d'Aulnay-sous-Bois.

Aides techniques de laboratoire

Représentants titulaires

- Mme Gille Béatrice, directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, présidente,
- M. Rojat Dominique, inspecteur général de l'éducation nationale,
- M. Marsigny Alain, secrétaire général d'académie de l'académie de Versailles,
- Mme Pépin Monique, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement.

Représentants suppléants

- -Mme Saillant Danielle, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,
- M. Perraudin Claude, inspecteur d'académieinspecteur pédagogique régional de l'académie

de Versailles,

- Mme Mantin Marie-Christine, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de l'académie de Rouen.
- M. Jego Dominique, chef de division au rectorat de l'académie de Montpellier.

Aides de laboratoire

Représentants titulaires

- -- Mme Gille Béatrice, directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, présidente.
- M. Rojat Dominique, inspecteur général de l'éducation nationale,
- M. Marsigny Alain, secrétaire général d'académie de l'académie de Versailles,
- M. Alfandari Jean-Michel, secrétaire général d'académie de l'académie de Caen.
- Mme Pépin Monique, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement.

Représentants suppléants

- Mme Saillant Danielle, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,
- M. Perraudin Claude, inspecteur d'académieinspecteur pédagogique régional de l'académie de Versailles.
- Mme Mantin Marie-Christine, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de l'académie de Rouen,
- M. Jego Dominique, chef de division au rectorat de l'académie de Montpellier,

- M. Saliba Jean-François, chef du bureau des concours à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement.

Agents techniques de laboratoire

Représentants titulaires

- Mme Gille Béatrice, directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, présidente,
- M. Rojat Dominique, inspecteur général de l'éducation nationale.
- M. Marsigny Alain, secrétaire général d'académie de l'académie de Versailles,
- Mme Pépin Monique, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et des personnels sociaux et de santéà la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement.

Représentants suppléants

- Mme Saillant Danielle, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,
- M. Perraudin Claude, inspecteur d'académieinspecteur pédagogique régional de l'académie de Versailles,
- Mme Mantin Marie-Christine, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de l'académie de Rouen,
- M. Jego Dominique, chef de division au rectorat de l'académie de Montpellier.

Article 2 - Les fonctionnaires ci-après désignés, élus aux commissions administratives paritaires nationales des personnels techniques de laboratoire, représentent le personnel à compter du 1er juin 2001.

Techniciens de laboratoire

GRADES	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Technicien de laboratoire de classe exceptionnelle	M. Luczak Jean M. Chauvin Bernard	M. Bachelier Bernard M. Sondag Gilbert
Technicien de laboratoire de classe supérieure	Mme Janvier Claudette Mme Moreau Catherine	Mme Guirao Nicole M. Lecoutre Jacques
Technicien de laboratoire de classe normale	M. Renouard Jean-Pierre Mme Olivieri Élisabeth	M. Gollinucci Didier Mme Portier Laurence

Aides techniques de laboratoire

GRADES	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Aide technique principal de laboratoire	Mme Reau Béatrice M. Mastin Gérard	M. Gey Jean-Louis M. Gourier Jean-Yves
Aide technique de laboratoire	Mme Franck Mireille M. Dufau Jean-Luc	Mme Plesant Paulette Mme Cados Chantal

Aides de laboratoire

GRADES	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Aide principal de laboratoire	Mme Le Rol Raymonde Mme Henrau Anna	M. Cuoq Robert Mme Saenger Denise
Aide de laboratoire	Mme Henray Martine Mme Delia Françoise M. Kehr François	Mme Zaniero Laure Mme Noiron Danièle M. Pedrono Georges

Agents techniques de laboratoire

GRADES	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Agent technique de laboratoire de 1ère classe	Mme Perez Christine M. Lelong Patrice	Mme Maris Patricia Mme Bernard Edwige
Agent technique de laboratoire de 2ème classe	Mme Fournier Maryline Mme Leprettre Sabine	M. Jouet Patrick M. Coudert Christophe

Article 3 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

La directrice des personnels administratifs,

techniques et d'encadrement

Béatrice GILLE

Fait à Paris, le 7 mai 2001

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES TECHNICIENS DE LABORATOIRE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - SCRUTIN DU 13 MARS 2001

Inscrits: 273 Votants: 186

Pourcentage votants/inscrits: 68,13 %

Bulletins blancs ou nuls: 7

Suffrages valablement exprimés: 178

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste

- liste présentée par le SNAEN-UNSA Éducation-FEN : 20
- liste présentée par le SN-FO-LC: 7
 liste présentée par le SPLEN: 96
- liste présentée par l'UNATOS-FSU : 32
- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : 23

Pourcentages

Nombre total de suffrages acquis par l'ensemble des listes: 178

- liste présentée par le SNAEN-UNSA Éducation-FEN : $100 \times 20 = 11,23 \%$

178

- liste présentée par le SN-FO-LC : $100 \times 7 = 3.93 \%$

- liste présentée par le SPLEN : $100 \times 96 - 53,93 \%$

- liste présentée par l'UNATOS-FSU: $100 \times 32 - 17,97 \%$

- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : $100 \times 23 = 12,92 \%$

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES AIDES TECHNIQUES DE LABORATOIRE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - SCRUTIN DU 13 MARS 2001

Inscrits: 1048 Votants: 861

Pourcentage votants/inscrits: 82,15 % Bulletins blancs ou nuls: 28

Suffrages valablement exprimés: 833

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste

- liste présentée par le CNGA-CGC/SCENRAC-CFTC: 16

- liste présentée par le SGEN-CFDT : 22

- liste présentée par le SNAEN-UNSA Éducation-FEN: 163

- liste présentée par le SN-FO-LC : 66 liste présentée par le SPLEN : 334

- liste présentée par l'UNATOS-FSU: 108 - liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : 124

Pourcentages

Nombre total de suffrages acquis par l'ensemble des listes : 833

- liste présentée par le CNGA-CGC/SCENRAC-CFTC : $100 \times 16 - 1,92 \%$

833

- liste présentée par le SGEN-CFDT : $100 \times 22 = 2,64 \%$

833

- liste présentée par le SNAEN-UNSA Éducation-FEN : $100 \times 163 = 19.57 \%$ 833

- liste présentée par le SN-FO-LC: $100 \times 66 = 7,92 \%$

833

- liste présentée par le SPLEN: $100 \times 334 = 40,10 \%$

- liste présentée par l'UNATOS-FSU: 100 x 108 - 12,96 % 833

- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT: <u>100 x 124</u> <u>_</u> 14,88 %

833

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES AIDES DE LABORATOIRE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT -SCRUTIN DU 13 MARS 2001

Inscrits: 3816 Votants: 3107

Pourcentage votants/inscrits: 81,42 %

Bulletins blancs ou nuls: 148

Suffrages valablement exprimés: 2959

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste

- liste présentée par le CNGA-CGC/SCENRAC-CFTC : 28

- liste présentée par le SGEN-CFDT : 83

- liste présentée par le SNAEN-UNSA Éducation-FEN : 622

- liste présentée par le SN-FO-LC: 251

- liste présentée par le SPLEN: 1044

- liste présentée par l'UNATOS-FSU: 406

- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT: 525

Pourcentages

Nombre total de suffrages acquis par l'ensemble des listes : 2959

- liste présentée par le CNGA-CGC/SCENRAC-CFTC : $\frac{100 \times 28}{2959} = 0,94\%$

-liste présentée par le SGEN-CFDT : $\underline{100 \times 83}_{2050} = 2,80 \%$

2959

- liste présentée par le SNAEN-UNSA Éducation-FEN : $\frac{100 \times 622}{2959} = 21,02\%$

- liste présentée par le SN-FO-LC : $\frac{100 \times 251}{2050} = 8,48\%$

2959

- liste présentée par le SPLEN : $\frac{100 \times 1044}{2959} = 35,28 \%$

- liste présentée par l'UNATOS-FSU : $\underline{100 \times 406} = 13,72 \%$

2959

- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : $\frac{100 \times 525}{2959} = 17,74 \%$

1045

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES AGENTS TECHNIQUES DE LABORATOIRE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - SCRUTIN DU 13 MARS 2001

Inscrits: 628 Votants: 469

Pourcentage votants/inscrits: 74,68 %

Bulletins blancs ou nuls: 39

Suffrages valablement exprimés: 430

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste

- liste présentée par le SGEN-CFDT : 27

- liste présentée par le SNAEN-UNSA Éducation-FEN: 113

liste présentée par le SN-FO-LC: 47
liste présentée par le SPLEN: 117

- liste présentée par l'UNATOS-FSU: 43 - liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT: 83

Pourcentages

Nombre total de suffrages acquis par l'ensemble des listes : 430

- liste présentée par le SGEN-CFDT : $\frac{100 \times 27}{430} = 6,27 \%$

- liste présentée par le SNAEN-UNSA Éducation-FEN : $\frac{100 \times 113}{430} = 26,27 \%$

- liste présentée par le SN-FO-LC : $\frac{100 \times 47}{430} = 10,93 \%$

- liste présentée par le SPLEN : $\frac{100 \times 117}{420} = 27,20 \%$

- liste présentée par l'UNATOS-FSU : $\frac{100 \times 43}{430} = 10,00 \%$

- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : $\frac{100 \times 83}{430} = 19,30 \%$

TECHNICIENS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 7-5-2001 NOR : MENA0101017A

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod.; D. n° 91-462 du 14-5-1991 mod.; A. du 22-11-2000; proclamation des résultats du 30-3-2001

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 15 mai 2001, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale des techniciens de l'éducation nationale.

Représentants titulaires

- Mme Pélissier Chantal, chef de service,

adjointe à la directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, présidente,

- Mme Ramond Martine, secrétaire générale d'académie de l'académie de Paris.
- -M. Nobilet Marc, secrétaire général d'académie de l'académie de Rouen,
- M. Eyssautier André, secrétaire général d'académie de l'académie de Poitiers.

Représentants suppléants

- Mme Saillant Danielle, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,



- M. Martiny Dominique, secrétaire général d'académie de l'académie de Dijon,
- M. Plaud Alain, secrétaire général d'académie de l'académie d'Orléans-Tours,
- Mme Pépin Monique, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et des personnels sociaux et de

santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement.

Article 2-Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des techniciens de l'éducation nationale, représentent le personnel à compter du 15 mai 2001.

GRADES	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Technicien de classe supérieure	M. Jacquinet Christian M. Box Bernard	M. Wanin Jean-Michel M. Hild Raymond
Technicien de classe normale	M. Perret Bernard M. Michel Bernard	M. Devillepoix Pascal M. Poisat Gilles

Article 3 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 mai 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation, La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement Béatrice GILLE

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES TECHNICIENS DE L'ÉDUCATION NATIONALE - SCRUTIN DU 13 MARS 2001

Inscrits: 135 Votants: 102

Pourcentage votants/inscrits: 75,55 %

Bulletins blancs ou nuls: 6

Suffrages valablement exprimés: 96

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste

- liste présentée par le SNAEN-UNSA Éducation-FEN : 58
- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT: 38

Pourcentages

Nombre total de suffrages acquis par l'ensemble des listes : 96

- liste présentée par le SNAEÑ-UNSA Éducation-FEN : 60,41 %
- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : 39,58 %

MAÎTRES OUVRIERS ET CHEFS DE GARAGE

Arrêté du 7-5-2001 NOR : MENA0101018A

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod.; D. n° 70-251 du 21-3-1970 mod.; D. n° 91-462 du 14-5-1991 mod.; A. du 22-11-2000; proclamation des résultats du 30-3-2001

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms

suivent sont, à compter du 1er juin 2001 chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale des maîtres ouvriers et des chefs de garage.

Représentants titulaires

- Mme Pélissier Chantal, chef de service, adjointe à la directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, présidente,

- Mme Saillant Danielle, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,
- M. Swieton Philippe, secrétaire général de l'inspection académique du Gard,
- Mme Bruschini Brigitte, secrétaire générale d'académie de l'académie d'Amiens,
- Mme Bellanger Dominique, chef de division au rectorat de l'académie de Nantes,
- Mme Falck Michèle, agent comptable du lycée Léonard de Vinci de Levallois-Perret,
- M. Chambrette François, agent comptable du lycée Camille Sée de Paris.

Représentants suppléants

- Mme Thibau-Lévêque Fabienne, chef du bureau des études statutaires et de la réglementation à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,
- Mme Pépin Monique, chef du bureau des

- personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,
- Mme Bougenot Claudette, adjointe au secrétaire général d'académie de l'académie de Dijon,
- Mme Lebrun Martine, chef de division au rectorat de l'académie d'Orléans-Tours,
- Mme Guilini Dominique, chef de division au rectorat de l'académie de Paris,
- M. Palmaro Marc, agent comptable du lycée Honoré d'Estienne d'Orves de Nice,
- Mme Gerdil-Jubin Marie-Frédérique, agent comptable du lycée A. Chérioux de Vitry-sur-Seine.

Article 2-Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des maîtres-ouvriers et chefs de garage, représentent le personnel à compter du ler juin 2001.

GRADES	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Maître ouvrier principal et chef de garage principal	M. Fremy Jackie M. Martor Dominique M. Laplanche Lucien	M. Foggea Alain M. Vincent Serge M. Billet Bertrand
Maître ouvrier et chef de garage	M. Lefevre Philippe M. Gamarus Jean-Marc M. Theurier Joël M. Romain Gilbert	M. Trelohan Gérard M. Walterspieler Pierre M. Fizzala Jean M. Colin Laurent

Article 3 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 mai 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement Béatrice GILLE

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES MAÎTRES OUVRIERS ET CHEFS DE GARAGE - SCRUTIN DU 13 MARS 2001

Inscrits: 7532 Votants: 6723

Pourcentage votants/inscrits : 89,25 %

Bulletins blancs ou nuls: 493

Suffrages valablement exprimés: 6230

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste

- liste présentée par le SGEN-CFDT : 406
- liste présentée par le SNAEN-UNSA Éducation-FEN : 2571
- liste présentée par le SN-FO-LC: 701
- liste présentée par l'UNATOS-FSU: 1013
- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : 1 539

Pourcentages

Nombre total de suffrages acquis par l'ensemble des listes : 6230

- liste présentée par le SGEN-CFDT : $\frac{406 \times 100}{6230} = 6,52 \%$

- liste présentée par le SNAEN-UNSA Éducation-FEN : $\frac{2.571 \times 100}{6230} = 41,27\%$

- liste présentée par le SN-FO-LC : $\frac{701 \times 100}{6230} = 11,25 \%$

- liste présentée par l'UNATOS-FSU : $\frac{1013 \times 100}{6230} = 16,26\%$

- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : $\frac{1539 \times 100}{6230} = 24,70 \%$

OUVRIERS D'ENTRETIEN ET D'ACCUEIL

Arrêté du 7-5-2001 NOR : MENA0101019A

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod.; D. n° 91-462 du 14-5-1991 mod.; A. du 22-11-2000; proclamation des résultats du 30-3-2001

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 1er juin 2001 chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale des ouvriers d'entretien et d'accueil.

Représentants titulaires

- Mme Pélissier Chantal, chef de service, adjointe à la directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, présidente,
- Mme Saillant Danielle, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,
- Mme Bougenot Claudette, adjointe au secrétaire général d'académie de l'académie de Dijon,

- M. Swieton Philippe, secrétaire général de l'inspection académique du Gard,
- Mme Lebrun Martine, chef de division au rectorat de l'académie d'Orléans-Tours,
- Mme Kalinine Michèle, agent comptable du lycée François 1er de Fontainebleau,
- M. Vincent André, agent comptable du lycée Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie,
- Mme Hen-Niles Catherine, agent comptable du lycée Hector Berlioz de Vincennes.

Représentants suppléants

- Mme Thibau-Lévêque Fabienne, chef du bureau des études statutaires et de la réglementation à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,
- Mme Pépin Monique, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,
- Mme Bellanger Dominique, chef de division au rectorat de l'académie de Nantes,
- Mme Guilini Dominique, chef de division au

rectorat de l'académie de Paris,

- Mme Ballet Françoise, chef de division au rectorat de l'académie de Versailles,
- M. Petit Daniel, agent comptable du lycée Saint-Louis de Paris,
- Mme Falck Michèle, agent comptable du lycée Léonard de Vinci de Levallois-Perret,

- M. Chambrette François, agent comptable du lycée Camille Sée de Paris.

Article 2-Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des ouvriers d'entretien et d'accueil, représentent le personnel à compter du 1er juin 2001.

GRADES	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Ouvrier d'entretien et d'accueil de 1ère classe	M. Guyollot Gérard M. Viallet Richard M. Escoubeyrou Jean-Luc Mme Binard Colette	M. Guillet Pascal M. Marza Christian M. Grondin Jean-Rolland Mme Carlier Annick
Ouvrier d'entretien et d'accueil de 2ème classe	M. Esteves Louis M. Le Meunier Alain Mme Canon Christine Mme Malfondet Nathalie	M. Grether Jean-Pierre M. Masclaux Franck M. Damiani Roberto M. Mercier-Renoir Thierry

Article 3 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 mai 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation, La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement Béatrice GILLE

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES OUVRIERS D'ENTRETIEN ET D'ACCUEIL - SCRUTIN DU 13 MARS 2001

Inscrits: 64321 Votants: 53473

Pourcentage votants/inscrits: 83,13 % Bulletins blancs ou nuls: 4133

Suffrages valablement exprimés: 49340

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste

- liste présentée par le CNGA-CGC/SCENRAC-CFTC: 443
- liste présentée par le SGEN-CFDT : 3 522
- liste présentée par le SNAEN-UNSA Éducation-FEN: 15552
- liste présentée par le SN-FO-LC: 7537
- liste présentée par le SNPTO-SNALC/CSEN : 310
- liste présentée par l'UNATOS-FSU : 8 884
- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT: 13092

Pourcentages

Nombre total de suffrages acquis par l'ensemble des listes : 49 340

- liste présentée par le CN.A-CGC/SCENRAC-CFTC : $\frac{100 \times 443}{49340} = 0,89 \%$

- liste présentée par le SGEN-CFDT : $100 \times 3522 = 7,14 \%$

- liste présentée par le SNAEN-UNSA Éducation-FEN : 100 x 15 552 _ 31,52 %

49340

- liste présentée par le SN-FO-LC: $\frac{100 \times 7537}{49340} = 15,28 \%$

- liste présentée par le SNPTO-SNALC/CSEN : 100 x 310 _ 0,63 %

- liste présentée par l'UNATOS-FSU : 100 x 8 884 _ 18,01 %

49340

- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : $\underline{100 \times 13092} = 26,53 \%$

49340

49340

49340

AGENTS DE SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Arrêté du 7-5-2001 NOR : MENA0101020A

VuL. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod.; D. n° 65-923 du 2-11-1965 mod.; A. du 22-11-2000; proclamation des résultats du 30-3-2001

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 1er juin 2001 chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale des agents de service des établissements d'enseignement.

Représentants titulaires

- Mme Pélissier Chantal, chef de service, adjointe à la directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, présidente, - Mme Guilini Dominique, chef de division au rectorat de l'académie de Paris.

Représentants suppléants

- Mme Saillant Danielle, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,
- Mme Pépin Monique, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement.

Article 2 - Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des agents de service des établissements d'enseignement, représentent le personnel à compter du 1er juin 2001.

GRADES	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Agent-chef de 1ère catégorie (grade unique)	Mme Baumeyer Nicole M. Courtin Bernard	M. Parraga Alain Mme Vincent Bernadette

Article 3 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 mai 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

295

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES AGENTS DE SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - SCRUTIN DU 13 MARS 2001

Inscrits: 416 Votants: 321

Pourcentage votants/inscrits: 77,16%

Bulletins blancs ou nuls: 26

Suffrages valablement exprimés: 295

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste

- liste présentée par le SGEN-CFDT : 18

- liste présentée par le SNAEN-UNSA Éducation-FEN : 112

liste présentée par le SN-FO-LC: 38liste présentée par l'UNATOS-FSU: 42

- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : 85

Pourcentages

Nombre total de suffrages acquis par l'ensemble des listes : 295

- liste présentée par le SGEN-CFDT : $\frac{100 \times 18}{295}$ = 6,10 %

- liste présentée par le SNAEN-UNSA Éducation-FEN : 100 x 112 37,96 %

- liste présentée par le SN-FO-LC : $100 \times 38 = 12,88 \%$

- liste présentée par l'UNATOS-FSU : 100 x 42 _ 14,23 %

- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : $\frac{100 \times 85}{295} = 28,81 \%$

NFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCES
DE POSTES

NOR : MENE0101054V

AVIS DU 7-5-2001

MEN
DESCO A9

ostes vacants à l'UNSS

Réf. : Additif à l'avis du 11-12-2000 (B.O. n° 45 du 14-12-2000)

■ Postes vacants à l'UNSS au 1er septembre 2001.

Quatre (4) postes seront vacants, ou susceptibles de l'être, à la rentrée 2001.

- 1 directeur du service régional de l'académie de Strasbourg (vacant) ;
- 2 directeur du service départemental du Bas-Rhin (susceptible);
- 3 directeur du service départemental du Haut-Rhin (susceptible);
- 4 directeur du service régional de l'académie de la Guyane (susceptible).

Constitution du dossier

- 1 une lettre de candidature sur papier libre ;
- 2 un curriculum vitae avec justificatifs;
- 3 une lettre de motivation;
- 4 une enveloppe timbrée.

Les dossiers de candidature devront être adressés directement par les personnels intéressés à monsieur le directeur de l'UNSS, 13, rue Saint-Lazare, 75009 Paris, dans les quinze jours qui suivent la publication du présent avis au B.O.

Ces postes sont pourvus par voie de "mise à disposition" pour une durée de 3 ans, renouve-lable une fois.

Des renseignements complémentaires pourront être fournis par la direction nationale de l'UNSS (01 42 81 55 11) ou le service régional UNSS concerné.

VACANCES
DE POSTES

NOR : MENEO101009V

AVIS DU 7-5-2001

MEN
DESCO

Conseillers en formation continue - rentrée 2001

■ En application des dispositions de la note de service n° 90-129 du 14 juin 1990, la liste des postes de conseillers en formation continue qui

seront vacants ou susceptibles de l'être dans les académies, à compter de la rentrée scolaire 2001 est publiée ci-après. Il est demandé aux candidats à un changement d'académie de faire acte de candidature auprès du recteur de l'académie d'accueil.

ACADÉMIE	POSTES VACANTS	POSTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VACANTS
Aix-Marseille	4	
Amiens		4
Besançon	2	3
Bordeaux	4,5	4
Caen	1	2
Clermont-Ferrand	1	
Corse		1
Créteil	3	1 à 3
Dijon	1	2 à 3
Grenoble	4	2
Guadeloupe	0	0
Guyane	1	
Lille	11	1 à 5
Limoges		3
Lyon	2,5	3
Martinique	0	0
Montpellier	2	1
Nancy-Metz	1	3
Nantes		3 à 5
Nice	2	4
Orléans-Tours	6	6
Paris		3
Poitiers	2	1
Reims	2,5	4
Rennes	3	3
Réunion		3
Rouen		2
Strasbourg	1	
Toulouse		3à5
Versailles	1,5	3à5
TOTAL	56	58 à 78

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

Émissions télévisées* prévues sur "La Cinquième" du 28 mai au 1º juin 2001

9 H 00 - 9 H 15

LUNDI 28 MAI

GALILÉE (collèges - lycées): Lieux de pouvoirs. Cette série propose: Des contrats sur mesure en région Bretagne Cette série se propose d'explorer les niveaux de responsabilité et les mécanismes de décision internes de quelques-unes de nos grandes institutions. Ce sont en effet ces niveaux décisionnaires multiples qui façonnent notre vie quotidienne. Des plus hautes instances de l'État à la plus petite commune rurale, qui décide? Comment met-on en pratique des choix politiques? Quelles instances jugent au sommet de l'État? Comment fait-on les lois? Pour illustrer ce propos, l'émission présente une disposition prise par le conseil régional de Bretagne qui a, en effet, inauguré un genre de contrat bien particulier: les lycées de Bretagne, gérés directement par la région, peuvent lui adresser une demande de financement adaptée à leurs besoins en matière d'équipements ou de rénovation de bâtiments. Ce sont les contrats régionaux de développement des lycées.

16 H 30 - 16 H 45

GALILÉE (collèges - lycées): Photo-photographes. Cette série propose: Klavdij Sluban

Cette série souhaite sensibiliser un large public au médium photographique, médium que l'on qualifie aujourd'hui du plus contemporain des arts. Pour ce faire, elle propose quelques portraits de photographes contemporains, portraits qui font apparaître l'extrême diversité des sensibilités et des écritures visuelles. Sur les bords de la Mer Noire, Klavdij Sluban, ce jeune photographe d'origine slovène, engrange des images prises furtivement, des "photos volées" - ce dont il se défend. L'émission le suit dans les rues de Bucarest où il explique que, pour lui "la photo a plus à voir avec la traduction qu'avec la photocopieuse". Qu'il soit en Crimée ou à Jérusalem, ce photographe s'immerge dans les pays qu'il parcourt en train ou à pied. Ce que Sluban traduit, ce sont des états d'âme à travers des états des lieux.

9H00-9H15

MARDI 29 MAI

GALILÉE (collèges - lycées): Recherche d'auteur. Cette série propose: Régine Détambel à la recherche de Colette Cette série propose une sensibilisation à un auteur patrimonial par le biais d'un auteur de notre temps. La vie de Régine Détambel change à la lecture de "Chéri", grâce à ces "personnages de papier" qui se battent, se relèvent toujours, qui la sauvent de l'adolescence. Elle fait découvrir, comme dans un miroir, la femme et l'écrivain "qui s'écrit": en effet, parler de l'œuvre de Colette, c'est parler de sa vie, c'est parler de la Vie, car c'est bien de l'observation de la nature que Colette va tirer des images et des métaphores uniques. Dans l'œuvre de Colette, la nature est primitive, cruelle, exubérante et ses lois régissent aussi la vie des hommes. Lire l'œuvre de Colette, c'est découvrir Colette, mais c'est aussi se découvrir.

9H00-9H15

MERCREDI 30 MAI

P'TIDOU (maternelles): Albums - Toc, toc, c'est du doc! - Capelito. Cette série propose: "Bataille" C'est le titre de l'album mis en scène dans un petit film, pour donner l'envie de lire aux petits. Il y est question de deux rois, qui s'étaient installés dans un beau pays, avaient deux châteaux aussi beaux l'un que l'autre et qui se sont déclaré la guerre... pour une crotte d'oiseau! L'air: c'est le sujet d'un petit documentaire "Toc, toc, c'est du doc!" consacré à la Terre et aux éléments qui composent l'environnement naturel. Rêveur: c'est un nouvel épisode de "Capelito" une animation réalisée en pâte à modeler, dont le petit champignon Capelito est le héros.

9H00-9H15

JEUDI 31 MAI

GALILÉE (collèges - lycées): Photo-photographes. Cette série propose: Xavier Lambours
Cette série souhaite sensibiliser un large public au médium photographique en proposant le portrait de quelques-uns des grands photographes contemporains. Xavier Lambours a débuté avec ses célèbres portraits de vedettes, surprises sur La Croisette lors d'un Festival de Cannes. Mais il est aussi reporter en Chine, au Japon... ou auprès de la communauté hindoue de Paris dont il "fixe" les activités quotidiennes, professionnelles. Son écriture photographique est tendue vers la découverte et animée d'une curiosité inextinguible.

9 H 00 - 9 H 15

VENDREDI 1^{ER} JUIN

GALILÉE (collèges - lycées): Grandes places d'histoire. Cette série propose: Berlin: Le Reichstag au cœur Cette série se propose de montrer comment certains lieux ou monuments patrimoniaux ont acquis, au cours de l'histoire, leur fonction actuelle. Le 19 avril 1999, le Reichstag de Berlin est redevenu le siège du Parlement allemand. Inauguré sous l'Empereur Guillaume, le Reichstag est l'expression de l'unité du pays, mais son pouvoir est réduit face à celui du monarque. C'est de l'une de ses fenêtres que, le 9 novembre 1918, est annoncée la destitution de l'Empereur et proclamée la République. Les nazis prennent le prétexte de l'incendie du Reichstag, le 27 février 1933, pour établir leur dictature. En 1945, le Reichstag est en ruines, l'Allemagne aussi, Berlin est divisée en deux zones séparées par le mur en 1961. En 1989, c'est la chute du mur de Berlin. Désormais, le pays peut être réunifié, le Reichstag va être reconstruit et redevenir le symbole de la grandeur d'un pays démocratique.

* Ces émissions sont libres de droits pour l'usage en classe.